

n° d'urbanisme:

Le Maire transmet au SPANC

Le

Signature,

Observations éventuelles :

DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce document accompagné des pièces à fournir est à déposer à la mairie du lieu où sera réalisée l'installation.

COMMUNE DE :

à remplir par le demandeur

DEMANDEUR

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Code Postal Ville.....

Email :

Tél : Portable.....

Eventuellement Nom de votre représentant ou mandataire :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Email :

Tél : Portable :

à remplir par le demandeur

PROJET

- Projet d'installation situé à :

Adresse (n°voie, lieu-dit,...) complète :

Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :

- Nature des travaux :

- Construction neuve ou rénovation ou transformation de locaux (avec permis de construire ou déclaration de travaux)
- Création d'un assainissement non collectif sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant ? : oui non ancienneté :

CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de l'arrêté préfectoral du 12/02/2004 et conformément à l'article 10 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ; une étude de définition de la filière est obligatoire pour tout projet d'assainissement non collectif neuf.

- Etude particulière de définition de filière réalisée par :

Nom : Tel :

- Installateur du dispositif (si déjà choisi) :

Nom : Tél :

LOCAUX A DESSERVIR

- **Exclusivement à usage d'habitation** : Nombre de logements :

Résidence principale

Résidence secondaire

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres :

Nombre d'usagers :

! L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de ces données qui conditionnent le dimensionnement du dispositif d'assainissement ! ...

- **Autres usages** :

Type d'activité :

Présence de cuisine :

Capacité d'accueil maximale : personnes

TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle :m² Surface construite : m² (emprise au sol)

Alimentation en eau potable : Adduction publique

Autre (préciser)

Présence d'eau à proximité du dispositif ? :

oui

non

Si oui, préciser (et faire figurer sur le plan de masse) :

puits à m

profondeur: m

forage ou captage à m

profondeur: m

cours d'eau à m

Usage de l'eau : alimentation humaine alimentation animale autres :

Présence ou projet d'un forage pour géothermie à proximité du dispositif ? :

oui

non

Si oui, préciser la distance : mètres (et faire figurer sur le plan de masse)

Rappel: L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de salle de bain et de machine à laver, ...), doivent être collectées, traitées et évacuées par le dispositif d'assainissement non collectif. Les eaux pluviales ne doivent jamais être dirigées dans ce dispositif.

à remplir par le demandeur

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

1 – PRETRAITEMENT des eaux usées :

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux volume : m³

Ventilation secondaire de l'ouvrage principal : prévue non prévue
Si prévue, nature de l'extracteur sur la ventilation : statique éolien

Equipements annexes : Bac dégraisseur de litres
 Préfiltre de protection intégré à la fosse
sinon volume : litres

Pompe de relèvement : Prévüe Non prévüe

2 – TRAITEMENT des eaux prétraitées (épuration et évacuation) :

● EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL :

<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage	<input type="checkbox"/> Lit d'épandage
Longueur totale : m	Surface : m ²
Nombre de tranchées :	Largeur : m
Longueur d'une tranchée : m	Longueur : m
Profondeur des tranchées : m	Profondeur du lit... m

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL :

<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé	<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration
Surface : ...m ²	Surface au sommet :m ²
Largeur : m	Largeur au sommet :m
Longueur : m	Longueur au sommet :m
Profondeur du filtre : m	Surface à la base : ...m ²
	Largeur à la base : m
	Longueur à la base :m
	Profondeur de la base :m

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN :

<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé	<input type="checkbox"/> Filière compacte*
Surface : ...m ²	Modèle :
Largeur : ...m	No d'agrément :
Longueur : m	
Profondeur du filtre :m	<input type="checkbox"/> Phytoépuration*
	Modèle :
	No d'agrément :

Modalités de rejet

- dans une rivière ou un ruisseau nom du cours d'eau :
- dans un puits d'infiltration
- dispositif d'infiltration

* Merci de bien vouloir joindre la documentation technique de la filière retenue

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5000) permettant de localiser la parcelle dans le lieu-dit (noms des rues...) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages, dans un rayon de 100 m.
- Un plan masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/250) présentant l'habitation et les ouvrages du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la conduite de ventilation secondaire.
- Un exemplaire original de l'étude de définition de la filière
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente.

Le demandeur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur autorise les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou de ses prestataires) à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif. Les contrôles exercés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif font l'objet d'une redevance à la charge du demandeur, fixée annuellement par le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération.

NOTA :
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif vérifiera obligatoirement la conformité de l'exécution de l'installation, et ce avant tout recouvrement des ouvrages impérativement. Dans ce but, le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être averti 2 jours ouvrables à l'avance.

à remplir par le demandeur

Fait à, le

Tous les renseignements sont certifiés exacts.....

Signature du demandeur,

Les informations demandées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatique pour l'exercice du Service Public d'Assainissement Non Collectif et sont destinées aux agents de ce service. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

CS 50636 1 rue Victor Schoelcher | Parc d'activités de Colguen

29186 CONCARNEAU CEDEX Tel : 02 98 60 77 10

spanc@cca.bzh | www.concarneau-cornouaille.fr

CONCARNEAU ■ ELLIANT ■ MELGVEN ■ NÉVEZ ■ PONT-AVEN ■ ROSPORDEN ■ SAINT-YVI ■ TOURC'H ■ TRÉGUNC